

Conseil de quartier Couronne rurale

Procès-verbal de la séance publique tenue le 27 mars 2019 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

Étaient présents :

Madame

Manon Côté, conseillère et présidente

Madame Messieurs Denise Hébert, membre Denis Adams, membre Rémy Bélanger, membre Pierre Gélinas, membre

Officiers municipaux:

Madame

Corinne Duff-Talbot, inspectrice en environnement

Monsieur

Luc Fortin, surintendant Service des travaux publics

Invitée :

Madame

Stéphanie Chabrun, D.G. Bassin versant Saint-Maurice

Madame Sylvie Ruel agit à titre de secrétaire.

Assistance: 39 personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La conseillère, madame Manon Côté ouvre la rencontre à 19 h 05 en souhaitant la bienvenue aux citoyens et citoyennes présents à la rencontre. Elle présente les membres du conseil de quartier ainsi que les officiers municipaux et la directrice générale, Mme Stéphanie Chabrun du Bassin versant Saint-Maurice pour la présentation du projet « Qualité de l'eau des puits artésiens de la Mauricie ».

Mme Côté mentionne qu'elle est la conseillère du district 2 comprenant les secteurs La Croche et Couronne rurale et chaque secteur a leur propre réalité, mais avec des enjeux similaires. Elle ajoute qu'à présent les membres du conseil de quartier de La Croche se greffent à celui de Couronne rurale pour les rencontres privées. Au cours de l'année précédente, deux rencontres ont eu lieu et elles ont permis de faire le suivi de la dernière rencontre et préparer celle de ce soir.

En ce qui a trait à la publication du procès-verbal, antérieurement il était diffusé seulement qu'après son adoption, mais dorénavant il sera publié dès que possible à la suite de son adoption par les membres du conseil de quartier à une rencontre privée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST:
PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Gélinas
APPUYÉ PAR madame Denis Hébert

QUE l'ordre du jour est adopté tel que rédigé et que le point 9 « Divers » reste ouvert pour permettre l'ajout de sujets.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présentation des membres du conseil de quartier de la Couronne rurale
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 28 mars 2018
- 4. Suivi au procès-verbal du 28 mars 2018

- 5. Bassin versant Saint-Maurice / Présentation du projet « Qualité de l'eau des puits artésiens de la Mauricie »
- 6. Environnement
 - 6.1 Bilan au 31 décembre 2018
 - 6.2 Plan d'action pour les secteurs de la Couronne rurale
 - 6.3 Questions des citoyens
- 7, Voirie
 - 7.1 Bilan des ouvrages au 31 décembre 2018
 - 7.2 Plan d'action / Prévisions des ouvrages de voirie pour chacun des secteurs de la Couronne rurale
 - 7.3 Questions des citoyens
- 8. Participation des citoyens au développement de leur district
- 9. Divers
- 10. Période de questions
- 11. Date approximative de la prochaine rencontre et sujets qui seront traités
- 12. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MARS 2018

EN CONSÉQUENCE, IL EST:
PROPOSÉ PAR monsieur Rémy Bélanger
APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

QUE le procès-verbal de la rencontre publique du 28 mars 2018 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 28 MARS 2018

Rien de particulier à souligner. Cependant, comme mentionné à cette rencontre, des corrections seront apportées au 4° paragraphe de l'article 5.1. Par la suite, il sera à nouveau publié sur le site Internet de la municipalité.

Pour faire suite aux commentaires notés sur la fluctuation du niveau d'eau de la rivière Saint-Maurice, une rencontre avec Hydro-Québec avait été demandée et elle s'est tenue dans les dernières semaines. Si toutefois cette situation vous préoccupe, il ne faut pas attendre de nous en faire part à la rencontre publique, mais plutôt s'adresser directement à eux. Il en est de même pour des irritants en regard avec la Ville, il ne faut pas hésiter à communiquer avec Info-Service.

M. Pierre Gélinas souhaite exprimer des félicitations pour le bon travail effectué par la personne qui prend les notes et par la suite rédige le procès-verbal des rencontres du conseil de quartier. Remerciement de la part de Mme Ruel.

5. BASSIN VERSANT SAINT-MAURICE / PRÉSENTATION DU PROJET « QUALITÉ DE L'EAU DES PUITS ARTÉSIENS DE LA MAURICIE »

Mme Stéphanie Chabrun, directrice générale du Bassin versant Saint-Maurice se dit heureuse d'être présente à cette rencontre pour la présentation du projet « Qualité de l'eau des puits artésiens de la Mauricie ».

En premier lieu, elle désire tracer le portrait de l'organisme qui est communément nommé BVSM. Il est un organisme de bassin versant qui appartient à un réseau comptant quarante organismes répartis sur le Québec méridional. Ils sont reconnus par les instances gouvernementales. Leur mission consiste à améliorer la qualité de l'eau ainsi que la qualité des écosystèmes aquatiques et riverains sur tout le territoire

de la rivière Saint-Maurice, de sa naissance au réservoir Gouin jusqu'à son embouchure sur le fleuve Saint-Laurent à hauteur de Trois-Rivières, un territoire de plus de 42 000 km².

Ils ont deux outils principaux dont le premier est la concertation. Ils travaillent de concert avec les utilisateurs et les acteurs du territoire, dont les municipalités, les institutions, les commerces, les industries, les associations de lac, les citoyens, etc. Le deuxième outil principal est le plan directeur de l'eau par la conception d'un portrait et d'un diagnostic des plans d'eau sur l'ensemble du territoire par l'identification des faiblesses en lien avec l'eau et la mise en place d'actions pour pallier à ses problématiques. Ces actions sont supportées par les acteurs du milieu ou BVSM. La présentation de ce soir a été l'une de ses actions identifiées au plan directeur de l'eau.

Présentation du projet « Qualité de l'eau des puits artésiens du Maurice »

Ce projet a été coordonné en 2018 avec nos partenaires, dont l'UQTR, la M.R.C. de Maskinongé et deux organismes de Bassin versant voisin et la SAMBA. Il a été réalisé grâce au soutien financier du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

Ce projet visait trois objectifs. Le premier était de sensibiliser les propriétaires privés quant à un suivi régulier de la qualité de leur eau. Le deuxième était de les accompagner pour échantillonner et décontaminer leur puits en cas de contamination. Le troisième a été l'acquisition de données sur les eaux souterraines en Mauricie.

En fait, du mois de mai à septembre 2018, nous avons été à la rencontre de deux cent cinquante propriétaires de puits sur huit municipalités de notre territoire. Ainsi, nous avons offert des visites à domicile, procédez à l'échantillonnage de l'eau au robinet de la cuisine avec la caractérisation de l'aménagement du puits en donnant des conseils personnalisés à chaque propriétaire. Sur ces échantillonnages, nous avons analysé quatre paramètres bactériologiques (bactéries E-colis, les coliformes totaux, entérocoques, atypiques) ainsi que les paramètres physico-chimiques.

Voici un résumé de ces résultats :

- Sur 250 puits, 45 d'entre eux ont présenté un dépassement pour au moins un paramètre bactériologique représentant 18 % de contamination;
- Sur ces 45 puits présentant un dépassement, 42 % d'entre eux étaient des puits de surface. Résultat surprenant.
- Nous avons eu 77 participants à La Tuque. Le taux de dépassement était de 17 %.
- Sur 94 % des gens dont l'eau a présenté un dépassement bactériologique (E-colis et coliformes totaux) ont considéré leur eau de très bonne ou bonne qualité.
- Sur 250 participants, 76 % d'entre eux n'avaient aucune donnée récente quant à la qualité de leur eau, soit il n'avait jamais fait analyser leur eau ou soit leur analyse datait de 5 ans et plus.

Plusieurs constats en lien avec ces résultats :

- Les aménagements sont parfois inadéquats. Il est stipulé au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection qu'il doit y avoir un dégagement du sol de 30 cm, alors lorsqu'un puits est creusé, le couvert doit minimalement être à cette hauteur.
 Lorsque cette règle n'est pas respectée, nous constatons que les eaux de ruissèlement vont s'infiltrer
 - plus facilement dans l'ouvrage de captation.
- La non-conformité des couvercles. Ils sont souvent endommagés, fissurés et même parfois absents;
- La distance réglementaire avec les installations des eaux usées n'est pas respectée dans certains cas.
 Le règlement stipule qu'il doit y avoir une distance minimale de quinze mètres entre un puits et une fosse septique qui est considérée comme un système étanche. Entre un puits et un champ d'épuration, la distance minimale est de 30 mètres.

Voici les conclusions :

 Un propriétaire de puits est légalement responsable de la qualité de son eau. Nous avons constaté que les gens sont insuffisamment informés par une bonne gestion de leur ouvrage de captation. Ce n'est pas par manque de bon vouloir, mais plutôt un manque de connaissance. Pour ce projet, nous avons eu plus de 400 inscriptions, ce qui démontre un réel intérêt pour cette thématique; Même si l'étendue géographique de ce projet était limitée, sur le nombre de puits sélectionné, nous avons constaté que les puits de surface sont les ouvrages de captation qui sont les plus sensibles à une contamination bactériologique. Les propriétaires de ces puits doivent être plus vigilants et rigoureux pour la qualité de leur eau.

Questions des citoyens

Ces distances sont-elles dictées par la Ville.

R: Ces règles sont encadrées par le gouvernement du Québec au moyen de deux règlements, soit le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

· Les règlements ont-ils été modifiés depuis les dernières années.

R : Mme Chabrun ne peut répondre. Cependant, la Loi sur la qualité de l'eau potable date de ±2002.

• Qu'est-ce qu'un puits de surface?

R: Mme Chabrun explique qu'un puits de surface est un puits de grande taille que l'on voit généralement avec des couvercles en béton et est peu profond. Il va puiser son eau dans la nappe phréatique et non comme les puits tubulaires qui sont plus profonds dans le sol. De même qu'un puits artésien où l'on puise l'eau plus profondément, dans ce cas-là il y a moins de risque de contamination.

• Y a-t-il une différence entre un puits artésien dans le sable ou le roc?

R: Il pourrait y avoir une différence, celui dans le sable aurait plus de filtration avec moins de risque de contamination, par contre, celui dans le roc où l'eau est plus stagnante. Cependant, elle n'a aucune donnée pour valider ces informations.

Un citoyen explique les façons de faire pour l'installation de ces puits.

• La propriétaire d'un puits dont l'eau a été contaminée demande si l'installation d'un filtre pourrait régler la problématique.

R: Lorsqu'il s'agit d'une contamination bactériologique, cela pourrait être dû à certains facteurs énumérés plus tôt. Elle croit qu'un filtre pourrait régler le problème de cette nature-là. En cas de contamination, il est conseillé de faire un traitement-choc avec de l'eau javellisante, une semaine après une analyse doit être réalisée pour constater si le traitement a fonctionné. Puis au bout de quatre une autre analyse doit être effectuée dans le but de vérifier si le problème est réapparu.

Elle attire l'attention sur ce que les personnes doivent retenir de cette présentation :

« Malgré le fait que l'eau a un aspect limpide, claire, pas d'odeur, pas de couleur distinctive cela ne veut aucunement dire qu'elle ne contient pas d'effets néfastes pour la santé. Les propriétaires d'un puits ont la conviction que leur eau est de bonne qualité, car elle est souterraine et ne pourrait contenir des éléments pathogènes alors qu'il se peut que ce soit le contraire. C'est pour cette raison que le ministère exige que les personnes procèdent à des analyses deux fois par année, dont une au printemps et l'autre à l'automne, car c'est durant ces périodes où il y a le plus de risques de contamination ».

Le coût d'analyse de l'eau peut coûter entre 60 \$ et 80 \$ auquel pourraient s'ajouter des frais de transport. Mme Côté ajoute qu'elle a été dans l'obligation de faire analyser l'eau de la piscine à la Résidence Les Bâtisseurs et la pharmacie fournit ce service par l'achat de bouteille avec l'ensemble d'emballage, le coût est de 80 \$ incluant les frais de transport. Il est important de suivre les indications pour le délai de traitement. La pharmacie reçoit le résultat dans un délai de 36 heures et nous informe du résultat de l'analyse.

Elle termine en soulignant que nous pouvons retrouver sur le site Internet du BVSM deux capsules vidéo, dont l'une démontrant la façon de faire pour procéder à l'échantillonnage de l'eau et la seconde est la façon de faire sur la manière de décontaminer un puits s'il y a de la contamination. S'il y a des questionnements ou des inquiétudes à ce propos, elle invite les gens à communiquer avec eux et ils se feront un plaisir de répondre à leurs questions.

Mme Côté remercie Mme Chabrun pour sa présentation qui a été appréciée de tous et informe que des dépliants sont disponibles à l'entrée pour ceux ou celles qui en désirent.

6. <u>ENVIRONNEMENT</u>

Mme Corinne Duff-Talbot salue les personnes présentes. Elle a débuté à cette fonction le 24 septembre dernier pour le remplacement d'un congé de maternité. Il se peut qu'elle ne puisse répondre à toutes les interrogations soulevées durant la rencontre, mais les gens peuvent téléphoner à la municipalité, de cette façon elle pourra prendre le temps d'analyser les questionnements, aller chercher l'information et pouvoir davantage leur répondre.

6.1 Bilan au 31 décembre 2018

- Poursuite du programme municipal pour la revégétalisation des berges. Participation financière de la Ville (gestion, taxes et transport);
- Distribution d'arbres gratuits mois de l'arbre (mois de mai, fête des Patriotes);
- Formation gratuite sur le compostage domestique (printemps et été);
- Vidange des installations septiques à l'automne;
- Dossier de gestion des matières résiduelles a été priorisé par le Conseil;
- Peu de nouveaux dossiers d'inspection (congé de maternité);
- Accompagnement des citoyens; orientation désirée par la Ville.

Inspections environnementales (plaintes, informations, etc.)

- Pas de nouveaux secteurs en 2018;
- · Suivi des dossiers en cours. Accompagnement;
- Inspections suite à des plaintes ou des informations pertinentes.

6.2 Plan d'action pour les secteurs de la Couronne rurale

- Poursuite du programme d'arbustes à bas prix pour les riverains, la liste des végétaux sera publiée d'ici quelques semaines. Participation financière de Ville comme par les années passées. Elle paie les coûts de transport et les taxes;
- Mois de l'arbre au mois de mai;
- Formation sur le compostage domestique (mai). Surveiller l'Écho de La Tuque ou le site web de la Ville pour l'annonce de la date.
- Formation à venir sur les matières recyclables pour permettre aux personnes d'en faire une meilleure gestion
 - <u>La municipalité reçoit davantage de redevances pour leur permettre de réinvestir dans les</u> programmes lorsque les gens font une meilleure récupération des matières recyclables.
 - Un tableau des matières recyclables et non recyclables ainsi qu'un dépliant explicatif sur le recyclage sont disponibles sur le site Internet de la Ville.
 - Mme Côté ajoute que nous récupérons à l'heure actuelle seulement que 20 % de nos matières. Il faut que les gens se responsabilisent et changent leurs habitudes. Il est aussi possible que Mme Duff-Talbot se déplace chez les gens pour les informer sur les façons de faire.
- Le défi de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de l'Agglomération sera un dossier prioritaire. DOSSIER MAJEUR EN 2019;
- Optimisation de l'entente de collaboration avec la Coop ETC (meubles, résidus CRD);
 - L'organisme est déménagé dans de nouveaux locaux et sera en mesure de recevoir davantage d'obiets.
- Suivi des dossiers d'inspection. Accompagnement des propriétaires;

- Peu d'inspection de prévue en 2019 (retour congé de maternité)
 - o Suivi des dossiers
 - -Il ne faut pas hésiter à communiquer avec la municipalité avant de poser des gestes qui ne seront pas conformes avec la règlementation en vigueur. Le gouvernement provincial met en place des règles et nous sommes tenus de les faire respecter. Les gens doivent comprendre qu'ils doivent protéger leur milieu dans le but de bénéficier des avantages que leur offre leur environnement.
 - -M. Bélanger ajoute qu'il a pris connaissance d'un texte publié dans un journal disant que « nous retrouvons sur le long des routes au Québec de 40 % à 45 % plus de déchets ».
 - o Plaintes, dossiers plus importants, gestion des priorités

Lac à Beauce

- Suivi des dossiers d'inspection en cours. Les dossiers avancent et cheminent. Bonne collaboration des propriétaires.
- Suivi et accompagnement des propriétaires en 2019.

Les gens sont invités à communiquer avec nous pour nous rencontrer au bureau ou sur le terrain afin d'avoir un accompagnement dans leur dossier.

6.3 Questions des citoyens

- Une citoyenne du secteur du Lac-à-Beauce mentionne qu'elle ne dépose plus son bac bleu sur le bord du chemin, car il est poussé par le coup de vent fait par les camions lourds lorsqu'ils circulent dans ce secteur.
- Demande si la Coop ETC va récupérer à présent les matériaux de construction.
 R: Oui. Il ne faut pas hésiter à communiquer avec eux pour savoir s'ils peuvent ou non récupérer des objets dont les gens veulent se départir. L'ouverture est prévue le 1er avril prochain.
- Est-il possible de bénéficier d'une aide financière pour l'installation d'une fosse septique?
 R: Le gouvernement du Québec offre un crédit d'impôt. Une vérification sera effectuée pour savoir si de l'aide est offerte sous d'autres formes.
- Mme Hébert souligne qu'il a été constaté le dépôt de carcasses de véhicule à deux endroits sur la rue Bourassa et une vérification a été effectuée l'année passée en présence de M. Sylvain Hénault.
 R: Les dossiers sur la rue Bourassa sont en cours. Lorsque les gens remarquent ces faits le long des routes, il ne faut pas hésiter à les signaler et par la suite, une inspection sera faite de notre part.
- Un citoyen mentionne que dans le secteur du lac Clair, il avait été observé que les gens déposaient leurs déchets à côté des conteneurs, que nous y retrouvions différentes matières qui n'avaient pas lieu d'y être. Cette situation avait déjà été signalée à M. Sylvain Hénault. Il croit que les bacs actuels ne sont pas adaptés au secteur. Dans d'autres municipalités, nous retrouvons de plus grands bacs avec une porte sur le côté ou au centre, alors les gens auraient moins de difficulté à déposer leurs déchets qu'à l'heure actuelle où ils doivent soulever le couvert, et ce, surtout en période hivernale où il y a accumulation de neige. Il ajoute que la municipalité doit débourser des sommes de ±10 000 \$ chaque fois qu'ils doivent venir nettoyer l'aire de dépôt.

De plus, il a remarqué que lorsque les bacs de matières recyclables sont ramassés, ils se retrouvent dans le même camion qui effectue la collecte des déchets. En ce moment, le bac de récupération est rempli de neige parce qu'il n'a plus de couvert et se demande pourquoi le personnel n'informe pas son employeur où il pourrait apporter les correctifs. Dans ce cas-là, nous devons appeler Info-Service pour le signaler.

R: En ce qui a trait au bac de récupération, il est fort possible que si l'entrepreneur amasse les deux dans le même camion, c'est que la récupération est probablement contaminée puisque cela est interdit par la loi. Les bacs de récupération sont très souvent contaminés par des sacs de

déchets, des couches, des arbres, etc. Les gens ne font pas attention et tout le monde paie cela. Nous prenons note de ces autres commentaires.

7. VOIRIE

Le surintendant aux Travaux publics, M. Luc Fortin salue les personnes présentes. Il fait la présentation du bilan des ouvrages au 31 décembre 2018 ainsi que le plan d'action pour l'année 2019.

7.1 Bilan des ouvrages au 31 décembre 2018

Voici les réalisations dans les différents secteurs de la Couronne rurale :

Secteur du chemin des Pionniers :

Pavage 25 000 \$

Accotement à divers endroits

Installation de ponceaux, trous d'homme, ciment et asphalter pour corriger

l'écoulement des eaux

Secteur du chemin des Hamelin

Pavage et accotement

Retirer les roches dans la chaussée

Drainage de fossés à divers endroits

Secteur Lac-à-Beauce

Pavage et accotement 25 000 \$

Changement d'un ponceau et réfection de fossés

Débroussaillage du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce, prioriser les courbes

Débroussaillage des chemins Touladi et Huard

Réfection des chemins Touladi et Huard en retirant plusieurs roches dans le chemin, travailler les fossés, recharger chemin et refaire le rond-point au bout du chemin

Secteur de la rue Bourassa

Changement d'un ponceau

Installation de glissières de sécurité

Réfection de quelques fossés avec rechargement

7.2 <u>Plan d'action / Prévisions des ouvrages de voirie pour chacun des secteurs de la Couronne rurale</u>

Secteur du chemin des Pionniers

Pavage
Rechargement et entretien des fossés
Débroussaillage, si besoin

Secteur du chemin des Hamelin

Pavage et accotement 20 000 \$
Ponceaux et entretien des fossés

Débroussaillage, si besoin

Prévision secteur Lac-à-Beauce	
Pavage	25 000 \$
Chemin de la Voie ferrée - kilomètre 16 : élargissement du chemin et ponceau	7 000 \$
Rechargement, accotement au lac Clair et fossés	18 000 \$
Débroussaillage à divers endroits	4 000 \$
Prévision secteur chemin Bourassa	
Installation de glissières de sécurité	10 000 \$
Rechargement et fossés	12 000 \$
Divers petits travaux et amélioration du pont Saint-Maurice	26 000 \$

Comme dans la dernière année, les travaux à réaliser seront établis en partenariat avec les personnes responsables des secteurs et ceux-ci seront rencontrés dans les prochaines semaines. Il souligne que des recommandations sont présentées au conseil municipal et les budgets sont approuvés par eux.

Il termine en précisant qu'il est toujours possible de nous faire part de vos requêtes et plaintes par le biais d'Info-Service. Cette façon de faire nous permet d'intervenir plus rapidement. Nous désirons améliorer nos façons de faire pour donner un meilleur service à la population. Également, comme l'an passé nous prévoyons faire un chemin prochainement pour donner un accès aux personnes sur la rive Ouest dans le but de nous préparer s'il y a des crues printanières.

7.3 Questions des citoyens

- La propriétaire de chalets de location « Souvenir d'Haïti » situé sur la route 155 a remarqué que les fossés ne sont pas bien dégagés, la présence d'arbre et les gens n'aperçoivent pas leur pancarte.
 R: Cette section est sous juridiction du MTQ. Il demande de venir le voir après la rencontre pour lui permettre d'avoir ses coordonnées afin de leur transmettre l'information.
- Un citoyen mentionne qu'en 2017, la municipalité a creusé des fossés sur le chemin des Pionniers dans le secteur du kilomètre 4. Depuis ce temps, chaque fois qu'il pleut le chemin se creuse sur le terrain de la Ville. Des photos ont été transmises à la conseillère, Mme Côté. Il doit mettre deux voyages de concassé chaque année pour régler cette problématique, il est d'avis que cette situation est désagréable.
 - R: Une vérification sera effectuée de notre part et nous allons regarder à faire les réparations nécessaires. Des sommes d'argent supplémentaires ont été accordées cette année pour le rechargement des chemins et les accotements.
- Ce même citoyen mentionne que sa boîte à malle est située de l'autre côté de la rue sur le terrain de la municipalité. Le voisin d'en face a refait son terrassement jusqu'au pavage. Cependant, en raison de cette nouvelle configuration, il lui est impossible de déneiger correctement l'espace où est située sa boîte à malle, alors il reçoit une correspondance de Postes Canada.
 - R: Nous prenons note de ces commentaires et une vérification sera effectuée.
- M. Bélanger a constaté une nette amélioration pour le déneigement effectué cet hiver et désire adresse des félicitations à l'équipe des Travaux publics. Par rapport aux autres années, les rues ont été dégagées plus rapidement.
 - R: Nous désirions améliorer ce service essentiel à la population par nos façons de faire et les résultats ont été concluants.
- Un citoyen mentionne que la section où sont situées les quatre voies et la sortie pour la voie de contournement n'ont pas été faites convenablement cette année.
 - R: Il y a eu de bons et mauvais coups. Les commentaires reçus par la population nous permettent de nous améliorer en faisant des ajustements.
- Mme Hébert mentionne que depuis quelques années il n'y a plus de panneau « arrêt » à l'embranchement du chemin pour le lac Turcotte avec la rue Bourassa. Présentement, nous devons

céder le passage en raison de la présence de ce panneau sur la rue Bourassa et se demande pourquoi puisqu'il est sur le chemin principal.

R: Les demandes et les questionnements en rapport avec la circulation sont remis au Comité de circulation qui a le mandat de procéder à une analyse et faire des recommandations. Cependant, nous prenons note de ce commentaire et il sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine dudit comité.

- Un citoyen mentionne que lors de la dernière rencontre, deux éléments ont été apportés par rapport au chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce. Dans un premier temps, le pavage a été retiré au rondpoint en 2017. Des travaux de pavage devaient être réalisés au début de la saison 2018 et rien n'a été fait. Il demande si des travaux sont prévus cette année pour ce secteur.
 - La Ville avait reçu des félicitations de la part des membres de l'association du lac pour la qualité des travaux, car nous avons l'impression que les travaux qui sont réalisés le seront à long terme.
 - R : Une visite terrain sera effectuée dans le but de prioriser les travaux.
- Ce même citoyen mentionne que l'autre élément concernait le panneau « pas de déchet avec amende » qui avait été enlevé lors des travaux effectués au rond-point et ledit panneau n'a jamais été réinstallé.
 - **R :** Nous invitons le citoyen à communiquer avec Info-Service pour cette requête pour ce type de demande. Cependant, nous prenons note de ce commentaire pour y apporter les correctifs.
- Sur ce même chemin, entre les résidences du 440 et 450 la courbe qu'il considère la plus dangereuse, il a constaté que la route rétrécit chaque année, moins de pavage, la chaussée est cahoteuse et elle est mal inclinée.
 - R : Ce commentaire est pris en note pour ajouter à la liste des travaux à réaliser.
- Sur la Route 155 dans le secteur du Lac-à-Beauce à hauteur du chemin de l'Église, le pavage a été refait, mais le lignage est absent.
 - R: Un budget a été alloué cette année pour refaire le lignage au complet. Étant donné que cette section est sous juridiction du MTQ, le lignage sera effectué par eux. Des travaux sont encore à venir dans ce secteur.
- M. Adams a constaté au même endroit que durant la période hivernale, les bancs de neige laissés par l'entrepreneur nuisaient à la vision pour les utilisateurs, et ce peut-être en raison de la configuration de la route. Si de nouveaux travaux sont prévus, il désire que le MTQ en soit informé.
- Les glissières n'ont pas été entretenues cette année par le MTQ.
 - R: M. Fortin invite les gens à communiquer avec Info-Service pour nous faire part de ces faits lorsqu'ils sont constatés. Nous pourrions le signaler au MTQ et si ces problématiques concernent la Ville, nous pourrions y apporter les correctifs nécessaires.
- Un citoyen démontre sa satisfaction pour les travaux effectuée l'année passée sur le chemin Touladi. Par ailleurs, il demande si des travaux de rechargement sont prévus cette année.
 R: Ces travaux sont effectivement prévus cette année.
- La municipalité a procédé au rechargement du chemin du lac Clair, avec les années nous sommes à contaminer le gravier en procédant au sablage avec du sable plutôt que du 0¾. À long terme, nous allons causer des effets néfastes au chemin en raison de cette façon de faire.
 - R: Une vérification sera effectuée, et s'il y a lieu, des correctifs seront apportés.
- Dans une section du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce, la municipalité a procédé à la pose d'asphalte économique. Ce procédé est non perméable et des nids-de-poule peuvent apparaître en grand nombre. D'ailleurs plusieurs réparations ont été effectuées dans ce secteur. Demande si des travaux ont été prévus dans ce secteur pour corriger la situation.
 - R: M. Fortin rappelle que les différents travaux seront priorisés selon le budget alloué pour chacun des secteurs.
- Un citoyen de la rue Bourassa demande si la municipalité fera des vérifications auprès de l'entrepreneur qui effectue l'entretien d'été sur cette rue.

R: Cet hiver nous avons procédé au suivi auprès des entrepreneurs pour le déneigement et nous allons faire de même pour le nivelage.

La conseillère, Mme Côté explique que la ligne Info-Service ne sert pas juste à placer des plaintes et requêtes, elle peut être une ligne d'information pour améliorer la qualité du service auprès de la population. Elle explique que toutes plaintes et requêtes sont transmises aux personnes concernées et elles peuvent être aussi lui être transmises en copie conforme. Aussitôt que la personne concernée en prend connaissance, il peut la traiter plus rapidement. Un rapport mensuel est remis aux membres du conseil pour qu'ils puissent eux aussi en prendre connaissance.

8. PARTICIPATION DES CITOYENS AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR DISTRICT

La conseillère, Mme Côté invite les personnes qui songent à des projets à communiquer avec elle. L'équipe au Service de développement économique et forestier (SDÉF) est là pour soutenir toutes personnes intéressées à prendre en charge leur secteur.

9. DIVERS

Rien de particulier à souligner.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen se questionne à savoir ce qu'il va advenir de la patinoire dans le secteur du Lac-à-Beauce.
 R: La conseillère, Mme Côté mentionne que la Ville est consciente que la population est inquiète suite à la vente du centre communautaire. Actuellement, le Service du loisir et de la culture procède à l'analyse de l'ensemble des parcs sur le territoire de la Ville et ce parc en fait partie. Nous vivons une réalité, moins d'enfants dans les quartiers et les parcs, dont moins de fréquentations. Nous voulons rationaliser les coûts et malheureusement des parcs vont être éliminés.

Le promoteur prévoit faire des appartements pour les travailleurs. La Ville a conservé une partie de terrain. Nous allons considérer un partenariat avec l'acheteur, sinon le parc pourrait être relocalisé. Les résidents du secteur présents à la rencontre sont favorables à le maintenir. Les résidents du secteur aimeraient être informés à l'avance de la décision du conseil. Il y aurait peut-être lieu de faire une présentation à la population du résultat de cette étude.

- Une citoyenne demande si la Ville pourrait offrir le service pour d'analyse de l'eau des propriétaires de puits ce qui pourrait les aider à répondre à cette obligation.
 R: Une vérification sera faite.
- Mme Silvy Lepage voudrait revenir sur la problématique de nuisance par le bruit au Lac-à-Beauce. Elle demande s'il y a un suivi suite aux démarches réalisées auprès de l'entreprise, entre autres, regarder pour un autre site pour qu'elle puisse exercer ses activités.
 - R: Mme Côté mentionne que suite à la rencontre du conseil de quartier, un comité de citoyens s'est formé. Il avait été mandaté à faire des représentations auprès de l'entreprise. Lors d'une rencontre avec l'entrepreneur, ils ont convenu de questionnements et de médiation, entre autres sur le nombre d'heures, période de la journée et aucune réponse de leur part. Le comité de citoyens a tenté de faire de nouveau des approches auprès de l'entreprise, mais certaines personnes ont dû se désister et il reste quelques personnes qui forment ce comité. À ce jour, pas d'autres développement à part le constat du litige au Lac-à-la-Tortue. L'entreprise n'a pas d'ouverture actuellement à développer l'aspect touristique reliée à ses activités.

Elle souligne que la gestion de l'environnement est sous l'autorité du gouvernement provincial tandis que la gestion de l'eau est sous l'autorité du gouvernement fédéral.

M. Adams ajoute que ses activités pourraient créer la propagation de plantes aquatiques indésirables sur le plan d'eau, de la pollution et des nuisances par le bruit. La Ville doit réfléchir sérieusement à toutes les options afin de protéger l'environnement de ce secteur.

• Demande si la rivière Saint-Maurice sera balisée cette année.

R: Elle sera balisée jusqu'aux Rapides Manigance.

 Un citoyen demande à qui ils peuvent s'adresser pour faire déplacer une pancarte sur le bord de la Route 155.

R: La demande doit être effectuée auprès du MTQ.

Ce même citoyen demande l'installation de panneau « frein moteur ».

R: Mme Côté mentionne que des panneaux avaient été installés sur la voie de contournement ainsi que sur le chemin des Pionniers et nous avons constaté qu'ils avaient été enlevés et remis à d'autres endroits. Une demande a été adressée au MTQ pour la pose de nouveaux panneaux. En cours.

Elle ajoute que le comité de circulation est à procéder à une analyse afin de permettre la cohabitation de véhicules et de cavaliers dans certains secteurs.

• Un citoyen demande s'il serait possible de se diriger à la Terrasse pour accéder au centre-ville, car actuellement les VTT peuvent se rendre seulement qu'au camping.

R: Dossier en cheminement.

• Un citoyen demande quel a été le coût d'acquisition du centre communautaire de Carignan. Il suggère que cette somme soit injectée dans le secteur pour conserver les loisirs à Carignan,

R: Mme Côté souligne que la vente s'est conclue suite à un appel de propositions et qu'elle n'a pas en mémoire le prix de vente. Cependant, nous prenons note de ce commentaire.

11. DATE APPROXIMATIVE DE LA PROCHAINE RENCONTRE ET SUJETS QUI SERONT TRAITÉS

Une date sera à déterminer pour l'automne prochain.

12. FIN DE LA RENCONTRE

EN CONSÉQUENCE, IL EST:
PROPOSÉ PAR monsieur Denis Adams
APPUYÉ PAR monsieur Rémy Bélanger

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Manon Côté, présidente

Marox Côte-